



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et l'Université Sainte-Anne procèdent à la signature de sept protocoles d'entente

Bathurst, le 2 juillet 2009 – Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) et l'Université Sainte-Anne ont procédé, le 29 juin dernier, au campus de Campbellton, à la signature de sept protocoles d'entente. Ces protocoles offrent aux diplômés du CCNB la possibilité de poursuivre un programme de Baccalauréat à l'Université Sainte-Anne dans sept domaines d'études. Concrètement, cela veut dire que les étudiants qui complètent les programmes de deux ans du CCNB touchés par les protocoles peuvent accéder directement à la troisième année d'études du programme universitaire concerné. D'ailleurs, les étudiants qui terminent leurs formations collégiale et universitaire se verront remettre deux diplômes.

Sept protocoles d'entente :

CCNB	Université Sainte-Anne
Techniques d'intervention en services communautaires – Service aux adultes et Services aux enfants et adolescents	Baccalauréat en gestion – option Services communautaires
Administration des affaires – Planification financière	Baccalauréat en administration des affaires – option Planification financière
Administration des affaires – Comptabilité	Baccalauréat en administration des affaires – option Comptabilité
Administration des affaires – Logistique et transport	Baccalauréat en administration des affaires – option Logistique et transport
Administration des affaires – Marketing	Baccalauréat en administration des affaires – option Marketing
Techniques d'intervention en délinquance	Baccalauréat en gestion – option Techniques d'intervention en délinquance
Techniques correctionnelles	Baccalauréat en gestion – option Techniques correctionnelles

Pour le directeur général du CCNB, M. Yves Chouinard, la signature de ces protocoles d'entente est importante puisqu'elle permet à un plus grand nombre d'étudiants du CCNB d'accéder à des études universitaires et facilite leur transition du niveau collégial au niveau universitaire sans qu'ils aient à refaire toute leur formation. « Nous sommes heureux de poursuivre et d'intensifier ce partenariat déjà entamé avec l'Université Sainte-Anne puisqu'il nous permet, entre autres, de mieux répondre aux besoins de formation de nos étudiants de même qu'aux réalités du marché du travail. Nous souhaitons également que ces protocoles permettent à nos étudiants qui le désirent, de parfaire leurs connaissances de façon harmonieuse, et ce, toujours dans un souci de continuité avec la formation reçue au CCNB. »

M. André Roberge, recteur de l'Université Sainte-Anne, se disait également heureux de la création de ces nouveaux protocoles d'entente. « Nous sommes fiers d'accroître nos partenariats avec le CCNB afin de répondre aux besoins de la clientèle étudiante qui souhaite poursuivre des études universitaires. Les articulations entre ces programmes collégiaux et nos programmes universitaires reflètent la flexibilité désormais nécessaire au niveau postsecondaire pour adapter la formation aux besoins toujours changeants de la société moderne ».

« Ce type de partenariat est également révélateur du rôle majeur du CCNB dans le développement et dans la formation de jeunes professionnels qualifiés et outillés et s'inscrit en tout point dans notre mission éducative » de conclure M. Chouinard.

-30-

Sources : M. Paolo Fongemie, directeur des Services aux étudiants, du Marketing et des Communications par intérim du CCNB, 506 547-2197
paolo.fongemie@gnb.ca

Christiane Rabier, vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche de l'Université Sainte-Anne, 902 769-2114, poste 307
christiane.rabier@usainteanne.ca